

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**Conseil Municipal de la Ville de Dijon  
Séance du 29 septembre 2008**MAIRIE DE DIJON****Président** : M. REBSAMEN**Secrétaire** : M. BORDAT

**Membres présents** : M. MILLOT - Mme POPARD - M. MAGLICA - M. DESEILLE - M. MASSON - Mme DILLENSEGER - M. MARTIN - Mme DURNERIN - M. GERVAIS - M. GRANDGUILLAUME - Mme METGE - M. DUPIRE - Mme REVEL-LEFEVRE - M. BERTELOOT - Mme AVENA - M. MEKHANTAR - Mme BIOT - Mme MARTIN - Mlle KOENDERS - Mme DURNET-ARCHERAY - Mme GARRET - Mme BLETTERY - M. MARCHAND - M. JULIEN - M. PIAN - Mme TROUWBORST - Mme LEMOUZY - M. DELVALEE - Mme ROY - Mme TRUCHOT-DESSOLLE - M. PRIBETICH - Mme HERVIEU - M. ALLAERT - Mme BERNARD - M. LOUIS - M. BERTHIER - M. BEKHTAOUI - Mlle MODDE - Mlle MASLOUHI - Mlle CHEVALIER - M. EL HASSOUNI - Mme JUBAN - Mme MILLE - Mme GAUTHIE - Mme CHATILLON - M. BROCHERIEUX - M. DUGOURD - Mme VANDRIESSE - M. OUAZANA

**Membres excusés** : Mme TENENBAUM (pouvoir M. REBSAMEN) - M. IZIMER (pouvoir Mlle MASLOUHI) - M. HELIE - M. AYACHE (pouvoir M. DUGOURD)

**Membres absents** :

## OBJET DE LA DELIBERATION

**Fête foraine de la foire gastronomique - Mise à la disposition des forains de prises électriques - Création d'un cautionnement - Transformation de la régie de recettes des halles et marchés**

Monsieur Martin, au nom des commissions de la culture, de l'animation et de l'attractivité, et des finances, de la modernisation du service public et du personnel, expose :

Mesdames, Messieurs,

Le mail situé rue Général Delaborde accueille, chaque année, la fête foraine de la foire gastronomique, durant un mois.

La Ville a l'intention de rénover ses installations électriques. C'est ainsi que les bornes d'alimentation seront changées dès 2008, les travaux étant réalisés par tranche sur plusieurs années.

Afin de permettre aux industriels forains de raccorder leurs métiers aux nouvelles bornes, il est proposé que la Ville mette à la disposition de ceux qui le souhaitent, durant la fête, des prises électriques de 63 ampères. Cette mise à disposition s'accompagnerait obligatoirement du dépôt d'une caution de 200 € qui serait restituée aux industriels forains lors de leur départ.

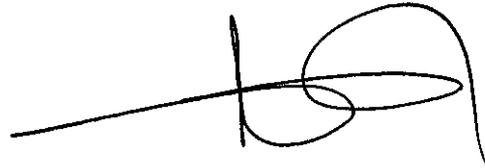
Cette caution serait encaissée et restituée par les régisseurs placiers du service, organisateur de la fête foraine. A cet effet, la régie de recettes des halles et marchés serait transformée en régie de recettes et d'avances.

Si vous suivez l'avis favorable de vos commissions de la culture, de l'animation et de l'attractivité, et des finances, de la modernisation du service public et du personnel, je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- 1 - décider la mise à la disposition des forains participant à la fête foraine de la foire gastronomique, de prises électriques destinées à raccorder leur métier aux bornes, moyennant le dépôt d'une caution de 200 € par prise ;
- 2 - décider, à cet effet, la transformation de la régie de recettes des halles et marchés en régie de recettes et d'avances ;
- 3 - m'autoriser à signer tout acte à intervenir pour l'application de ces décisions.

**RAPPORT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

Pour Extrait Conforme  
Le Maire,  
Pour le Maire, le Premier Adjoint,



Alain MILLOT

PUBLIÉ LE 8/10/08

PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR  
Déposé le :

- 8 OCT. 2008

